



République Française

PREFET DU CALVADOS

Agence Régionale de Santé de Normandie
Pôle Santé-Environnement
Unité départementale du Calvados

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Prolongation d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique
D'instauration des périmètres de protection et de l'institution des servitudes afférentes
Et d'une enquête parcellaire en vue de la détermination des immeubles concernés par les périmètres de protection
réglementaires, pour le forage d'ANGUERNY, situé sur la commune de COLOMBY-ANGUERNY**

15 AVR. 2019

Le Préfet du Calvados informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du 15 AVR. 2019, l'enquête publique relative à la déclaration d'utilité publique d'instauration des périmètres de protection et de l'institution des servitudes afférentes et l'enquête parcellaire en vue de la détermination des immeubles concernés par les périmètres de protection réglementaires, pour le forage d'ANGUERNY, situé sur la commune de COLOMBY-ANGUERNY, initialement programmée du 20 mars au 23 avril 2019,

Est prorogée jusqu'au 7 mai 2019

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, paraphés par le commissaire-enquêteur, pourront ainsi être consultés **Jusqu'au 7 mai 2019 à 18h00 inclus** :

-sur support papier en mairie de COLOMBY-ANGUERNY, à l'adresse suivante :

Commune et adresse de la mairie	Jours et heures d'ouverture de la mairie
Mairie de COLOMBY-ANGUERNY 2-4 rue du Régiment de la Chaudière 14 610 COLOMBY-ANGUERNY	Le lundi de 17h30 à 19h00 Le mercredi de 17h00 à 19h00 Le samedi de 10h00 à 12h00
Siège de l'enquête	

-par voie dématérialisée à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/1134>, pour l'enquête publique relative préalable à la déclaration d'utilité publique d'instauration des périmètres de protection et d'institution des servitudes afférentes, pour l'ouvrage d'ANGUERNY, situé sur la commune de COLOMBY-ANGUERNY

- par voie dématérialisée à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/1135>, pour l'enquête parcellaire en vue de la détermination des immeubles concernés par les périmètres de protection réglementaires, pour l'ouvrage d'ANGUERNY, situé sur la commune de COLOMBY-ANGUERNY

Dans cette perspective, un poste informatique sera mis à disposition du public à la mairie de la commune de COLOMBY-ANGUERNY, siège de l'enquête à l'adresse suivante : 2-4 rue du Régiment de la Chaudière - 14 610 COLOMBY-ANGUERNY.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :

- dans les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur, disponibles dans les mairies concernées par l'enquête, aux adresses et horaires précisés ci-dessus ;

- par courriel électronique : enquete-publique-1134@registre-dematerialise.fr ou dans le registre dématérialisé en cliquant sur le lien suivant : suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/1134>, pour l'enquête publique relative à la déclaration d'utilité publique d'instauration des périmètres de protection et d'institution des servitudes afférentes, pour l'ouvrage d'ANGUERNY, situé sur la commune de COLOMBY-ANGUERNY

-par courriel électronique : enquete-publique-1135@registre-dematerialise.fr ou dans le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/1135>, pour l'enquête parcellaire en vue de la détermination des Immeubles concernés par les périmètres de protection réglementaires, pour l'ouvrage d'ANGUERNY, situé sur la commune de COLOMBY-ANGUERNY

- par courrier adressé au commissaire-enquêteur à la mairie de COLOMBY-ANGUERNY, siège de l'enquête, au plus tard le mardi 7 mai 2019 à 18h00 à l'adresse suivante : Mairie de COLOMBY-ANGUERNY, 2-4 rue du Régiment de la Chaudière, 14 610 COLOMBY-ANGUERNY

Monsieur Claude MADELAINÉ, responsable production agricole à la retraite, a été désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Caen.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, en mairie aux jours et heures supplémentaires suivants :

Commune	Jours de permanence	Horaires de permanence
Mairie de COLOMBY-ANGUERNY 2-4 rue du Régiment de la Chaudière 14 610 COLOMBY-ANGUERNY	Jeudi 2 mai 2019 Mardi 7 mai 2019	de 15h00 à 18h00 de 15h00 à 18h00

Après clôture de l'enquête publique, toute personne physique ou morale intéressée pourra, pendant un an, prendre connaissance du rapport, des conclusions et avis motivé du commissaire-enquêteur à l'agence régionale de santé de Normandie – unité départementale du Calvados, sur le site internet de la préfecture du Calvados et en mairie de COLOMBY-ANGUERNY

Le Préfet prendra une décision sur l'utilité publique ou non, comportant pour l'ouvrage d'ANGUERNY, un arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique, de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes d'utilité publique, et portant autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine.

A Caen, le 15 AVR. 2019

Le Préfet,





République Française

PREFET DU CALVADOS

Agence Régionale de Santé de Normandie
Pôle Santé-Environnement
Unité départementale du Calvados

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

**Ouverture d'une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique
d'instauration des périmètres de protection et de l'institution des servitudes afférentes
et d'une enquête parcellaire en vue de la détermination des immeubles concernés par les périmètres de protection
réglementaires, pour le forage d'ANGUERNY, situé sur la commune de COLOMBY-ANGUERNY**

Le préfet du Calvados informe le public qu'en exécution de l'arrêté préfectoral du **- 8 FEV. 2019**, il est procédé

Du mercredi 20 mars 2019 à 9h00 au mardi 23 avril 2019 à 17h00

À une enquête publique demandée par le Syndicat mixte de production et de distribution d'eau potable de la région de Caen (EAU DU BASSIN CAENNAIS) concernant le forage d'ANGUERNY, situé sur la commune de COLOMBY-ANGUERNY:

- une enquête préalable à la déclaration d'utilité publique relative de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes afférentes et d'autorisation en vue de la consommation humaine
- une enquête parcellaire en vue de déterminer les immeubles situés à l'intérieur des périmètres de protection du captage.

Le dossier d'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire ainsi que les registres d'enquête à feuillets non mobiles, paraphés par le commissaire-enquêteur, pourront être consultés **du 20 mars 2019 à 9h00 au 23 avril 2019 à 17h00 inclus** :

-sur support papier en mairie de COLOMBY-ANGUERNY, à l'adresse suivante :

Commune et adresse de la mairie	Jours et heures d'ouverture de la mairie
Mairie de COLOMBY-ANGUERNY 2-4 rue du Régiment de la Chaudière 14 610 COLOMBY-ANGUERNY	Le lundi de 17h30 à 19h00 Le mercredi de 17h00 à 19h00 Le samedi de 10h00 à 12h00
Siège de l'enquête	

-par voie dématérialisée à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/1134>, pour l'enquête publique relative préalable à la déclaration d'utilité publique d'instauration des périmètres de protection et d'institution des servitudes afférentes, pour l'ouvrage d'ANGUERNY, situé sur la commune de COLOMBY-ANGUERNY

- par voie dématérialisée à l'adresse suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/1135>, pour l'enquête parcellaire en vue de la détermination des immeubles concernés par les périmètres de protection réglementaires, pour l'ouvrage d'ANGUERNY, situé sur la commune de COLOMBY-ANGUERNY

Dans cette perspective, un poste informatique sera mis à disposition du public à la mairie de la commune de COLOMBY-ANGUERNY, siège de l'enquête à l'adresse suivante : 2-4 rue du Régiment de la Chaudière - 14 610 COLOMBY-ANGUERNY.

Pendant toute la durée de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du dossier et formuler ses observations, propositions ou contre-propositions écrites :

- dans les registres d'enquête établis sur feuillets non mobiles, côtés et paraphés par le commissaire-enquêteur, disponibles dans les mairies concernées par l'enquête, aux adresses et horaires précisés ci-dessus ;

- par courriel électronique : enquete-publique-1134@registre-dematerialise.fr ou dans le registre dématérialisé en cliquant sur le lien suivant : suivante <https://www.registre-dematerialise.fr/1134>, pour l'enquête publique relative à la déclaration d'utilité publique d'instauration des périmètres de protection et d'institution des servitudes afférentes, pour l'ouvrage d'ANGUERNY, situé sur la commune de COLOMBY-ANGUERNY

-par courriel électronique : enquete-publique-1135@registre-dematerialise.fr ou dans le registre dématérialisé <https://www.registre-dematerialise.fr/1135>, pour l'enquête parcellaire en vue de la détermination des immeubles concernés par les périmètres de protection réglementaires, pour l'ouvrage d'ANGUERNY, situé sur la commune de COLOMBY-ANGUERNY

- par courrier adressé au commissaire-enquêteur à la mairie de COLOMBY-ANGUERNY, siège de l'enquête, au plus tard le mardi 23 avril 2019 à 17h00 à l'adresse suivante : Mairie de COLOMBY-ANGUERNY-2-4 rue du Régiment de la Chaudière-14 610 COLOMBY-ANGUERNY

Monsieur Claude MADELAINE, responsable production agricole à la retraite, est désigné en qualité de commissaire-enquêteur par le président du Tribunal Administratif de Caen.

Le commissaire-enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales, en mairie aux jours et heures suivants :

Commune	Jours de permanence	Horaires de permanence
Mairie de COLOMBY-ANGUERNY 2-4 rue du Régiment de la Chaudière 14 610 COLOMBY-ANGUERNY	Mercredi 20 mars 2019 Lundi 1 Avril 2019 Samedi 6 avril 2019 Lundi 15 avril 2019 : Mardi 23 avril 2019 :	de 9h00 à 12h00 de 15h à 18h00 de 10h00 à 12h00 de 16h00 à 19h00 de 14h00 à 17h00

Après clôture de l'enquête publique, toute personne physique ou morale intéressée pourra, pendant un an, prendre connaissance du rapport, des conclusions et avis motivé du commissaire-enquêteur à l'Agence régionale de santé de Normandie – unité départementale du Calvados, sur le site internet de la préfecture du Calvados et en mairie de COLOMBY-ANGUERNY

Le préfet prendra une décision sur l'utilité publique ou non, comportant pour L'ouvrage d'ANGUERNY, un arrêté préfectoral portant déclaration d'utilité publique, de l'instauration des périmètres de protection et des servitudes d'utilité publique, et portant autorisation d'utiliser l'eau en vue de la consommation humaine.

A Caen, le ... **5.8.FEV. 2019**

Pour le Préfet,
et par délégation
Le Secrétaire Général,



Stéphane GUYON